

# Bachelor in Educational Sciences

—  
Bachelor en Sciences de l'Éducation  
(Bachelor professionnel)  
—

**Admission pour l'année  
d'études 2016-2017**

**Zulassung für das  
Studienjahr 2016-2017**

# Les dispositions d'admission se basent sur les textes officiels suivants:

## Règlement d'ordre intérieur de l'Université du Luxembourg (2015)

### *Chapitre 5. Accès en première année d'études universitaires*

#### **Art. IV.5.101.**

L'étudiant titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires classique luxembourgeois, ou d'un diplôme de fin d'études secondaires technique luxembourgeois, ou de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions peut faire une demande d'inscription dans tous les bachelors de l'Université.

#### **Art. IV.5.102.**

L'étudiant titulaire d'un diplôme de technicien de l'enseignement secondaire technique luxembourgeois ou de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions peut faire une demande d'inscription dans les bachelors de l'Université correspondant à sa spécialité selon le système suivant, actualisé en fonction de l'évolution de l'offre de formation de l'Université :

- Division administrative et commerciale : Bachelor en Gestion (Professionnel);
- Division électrotechnique : Bachelor en Ingénierie (Professionnel);
- Division du génie civil : Bachelor en Ingénierie (Professionnel);
- Division informatique : Bachelor en Informatique (Professionnel);
- Division mécanique : Bachelor en Ingénierie (Professionnel);
- Division équipement du bâtiment : Bachelor en Ingénierie (Professionnel).

#### **Art. IV.5.103. Examen d'admission universitaire.**

L'examen d'admission visé à l'article 12(2) de la loi est organisé par le vice-recteur académique une fois par an au cours du semestre d'été. Il comporte des éléments portant sur les compétences nécessaires pour pouvoir suivre les programmes visés. L'Université publie les conditions de fonctionnement des examens.

***Cet examen d'admission universitaire ne concerne que les titulaires des diplômes cités sous Article IV.5.102. Les détails concernant cet examen spécial d'entrée seront publiés sur le site [www.uni.lu](http://www.uni.lu) en temps utile.***

## Loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg

### **Art. 12. Accès aux études**

(1) L'accès en première année d'études universitaires est ouvert aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou du diplôme de technicien dans une spécialité correspondant aux études universitaires envisagées ou de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions.

(2) Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'accès aux non-titulaires d'un des diplômes pré-spécifiés est ouvert aux étudiants ayant, soit satisfait aux épreuves d'un examen spécial d'entrée organisé par l'Université, soit pouvant se prévaloir d'une expérience et d'acquis professionnels. Dans ce dernier cas, l'accès est subordonné à la présentation d'un dossier et à un entretien devant une commission ad hoc instaurée par le recteur à cet effet et composée de trois enseignants-chercheurs de la faculté en question.

## Admission pour l'année d'études 2016-2017

La formation du BScE ne recrute qu'un nombre limité d'étudiants. La sélection se fait suivant la procédure d'admission reprise ci-dessous.

### Qui?

Tous les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires (lycée classique ou technique) ou d'un diplôme étranger, reconnu équivalent par le Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois. Le Ministère de l'Education Nationale, Service de la reconnaissance des diplômes est à contacter pour toute question concernant l'homologation d'un diplôme étranger (reconnaissance@men.lu).

### Quand?

12 juillet 2016

### Quoi?

En complément à la demande d'admission, les candidats (même ceux qui passent par une procédure de validation des acquis) devront se soumettre à des épreuves écrites comprenant un questionnaire à choix multiples. Cet examen d'entrée aura lieu le 12 juillet 2016. L'examen-concours d'admission est nécessaire afin de maintenir la qualité du programme BScE et de garantir que les diplômés du programme disposent des connaissances et des ressources requises pour enseigner à l'école fondamentale.

L'examen se compose de 5 parties:

- Partie 1 : connaissances mathématiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le candidat dispose du niveau en mathématiques requis pour enseigner à l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le candidat pourra répondre dans la langue de son choix.
- Partie 2 : connaissances scientifiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le candidat dispose du niveau en sciences requis pour enseigner à l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le candidat pourra répondre dans la langue de son choix.
- Parties 3, 4, et 5 : épreuve de compréhension écrite : cette partie consiste en plusieurs textes rédigés en anglais, français, allemand et luxembourgeois. Pour chaque texte, le candidat devra répondre à environ 5 questions servant à évaluer ses capacités de lecture et de compréhension. L'épreuve de français comportera également des éléments relatifs à la maîtrise formelle de la langue.

Une partie complémentaire recueille des informations générales sur le candidat et ses expériences. Cette partie n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen. Cette partie **obligatoire** doit être complétée en ligne avant le 27 mai 2016.

### Inscription:

La période d'inscription pour l'admission au BScE de l'année académique 2016-2017 débute le 22 février 2016 jusqu'au 13 mai 2016 à 12H00. Veuillez noter que les demandes incomplètes ou introduites hors délai ne seront pas prises en considération.

[www.bsce.uni.lu/admission](http://www.bsce.uni.lu/admission)

## Zulassung für das Studienjahr 2016-2017

Der Studiengang BScE nimmt jedes Jahr eine begrenzte Anzahl an Studierenden auf. Die Zulassung erfolgt entsprechend den untenstehenden Bestimmungen.

### Wer?

Die Bewerber müssen ein/e Allgemeine Hochschulreife / Zertifikat / Diplom / Baccalaureat einer luxemburgischen Schule oder einen als gleichwertig anerkannten Abschluss einer Schule eines anderen Landes vorlegen. Das luxemburgische Bildungsministerium (Service de la reconnaissance des diplômes) ist für alle Fragen zur Anerkennung von ausländischen Diplomen zuständig (reconnaissance@men.lu).

### Wann?

12. Juli 2016

### Was?

Zusätzlich zum Antrag auf Zulassung müssen die BewerberInnen (auch die Studierenden, die sich über eine *validation des acquis* bewerben möchten) einen schriftlichen Multiple-Choice-Test absolvieren. Diese Zulassungsprüfung "exam-concours d'admission" findet am 12. Juli 2016 statt. Die Prüfung ist notwendig um die Qualität des BScE-Studiengangs aufrechtzuerhalten und sicherzustellen, dass die Absolventen dieses Studiengangs über die Kenntnisse für eine erfolgreiche Berufslaufbahn als Grundschullehrer verfügen.

Die Prüfung besteht aus 5 Teilen:

- Teil 1 – Mathematische Sachkenntnis: Mit diesem Teil sollen die Mathematikkenntnisse geprüft werden, die für den Unterricht in der Grundschule erforderlich sind. Alle Fragen werden in französischer und deutscher Sprache vorgelegt. Die Kandidaten beantworten die Fragen in der Sprache ihrer Wahl.
- Teil 2 – Naturwissenschaftliche Sachkenntnis: Mit diesem Teil sollen die naturwissenschaftlichen Kenntnisse geprüft werden, die für den Unterricht in der Grundschule erforderlich sind. Alle Fragen werden in französischer und deutscher Sprache vorgelegt. Die Kandidaten beantworten die Fragen in der Sprache ihrer Wahl.
- Teil 3, 4, und 5 – Leseverständnis: Diese Teile bestehen aus mehreren Textpassagen in englischer, französischer, deutscher und luxemburgischer Sprache. Zu jeder Textpassage werden ungefähr 5 Fragen gestellt, mit denen das Lese- und Sprachverständnis bewertet werden sollen. Der französische Teil beinhaltet ebenfalls Elemente zum Messen der formalen Sprachkompetenz.

Zusätzlich werden allgemeine Informationen über den Hintergrund und die Erfahrungen der Prüfungskandidaten erhoben. Dieser Teil fließt nicht in die Bewertung der Zulassungsprüfung ein, ist aber notwendig, um die Gültigkeit und Zuverlässigkeit der Prüfung festzustellen. Dieser **obligatorische** Teil muss online vor dem 27. Mai 2016 ausgefüllt werden.

### Einschreibung:

Zeitraum für die Einschreibung zum Zulassungsverfahren 2016-2017 ist vom 22. Februar 2016 bis 13. Mai 2016 um 12H00. Bitte beachten Sie, dass unvollständige oder zu spät eingereichte Unterlagen nicht bearbeitet werden.

[www.bsce.uni.lu/admission](http://www.bsce.uni.lu/admission)

# La validation des acquis professionnels se fait conformément à l'article 9 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg:

## Art. 9. Validation des acquis professionnels

Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré. Toute personne peut également demander la validation des études supérieures qu'elle a accomplies, notamment à l'étranger.

La validation prévue à l'article 12 est prononcée par un jury dont les membres sont désignés par le recteur en fonction de la nature de la validation demandée. Pour la validation des acquis de l'expérience, ce jury comprend, outre les enseignants-chercheurs qui en constituent la majorité, des personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien avec ce dernier et, le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, lorsque cette procédure est prévue par l'autorité qui délivre la certification. Il se prononce également sur l'étendue de la validation et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

La validation produit les mêmes effets que le succès à l'épreuve ou aux épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes qu'elle remplace.

### A. Procédure de l'Université

En cas de réussite à l'examen-concours, une éventuelle demande de validation des acquis professionnels ou des acquis d'études peut être adressée pour le **31 août 2016** à l'adresse suivante:

Université du Luxembourg  
FLSHASE - Campus Belval - Maison du Savoir  
Direction du Bachelor en Sciences de l'Education  
2, Avenue de l'Université  
L-4365 Esch-Belval

La procédure à respecter est consultable sur le site web de l'UL <http://www.bsce.uni.lu/VAP> .

Le dossier doit comprendre :

1. une lettre de motivation ;
2. conformément au syllabus en ligne du BScE, la liste des cours dont vous souhaitez être dispensé(e) selon le formulaire suivant: Demande de dispense disponible sur le site web de la formation ;
3. des copies de vos diplômes respectivement formations suivis dans le cadre de vos études supérieures ou universitaires.

La décision du jury vous sera communiquée par écrit **avant le 15 septembre**.

## Chronologie de l'admission 2016

## Zeitlicher Ablauf der Zulassung 2016

<b>22.02.2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Début des inscriptions</li><li>• Beginn der Einschreibungen</li></ul>
<b>19.03.2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Journée portes ouvertes de l'Université du Luxembourg</li><li>• Tag der offenen Tür an der Universität Luxemburg</li></ul>
<b>13.05.2016 à 12H00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dernier délai pour l'envoi de la demande d'admission</li><li>• Stichtag zur Einsendung der Bewerbungsunterlagen</li></ul>
<b>27.05.2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dernier délai pour compléter en ligne les informations générales</li><li>• Stichtag zum Online-Ausfüllen der allgemeinen Informationen</li></ul>
<b>06.06.2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Invitation écrite à l'examen-concours d'admission envoyée aux personnes éligibles</li><li>• Schriftliche Einladung zum Examen an diejenigen Kandidaten, die die Zulassungsbedingungen erfüllen</li></ul>
<b>12.07.2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examen d'entrée</li><li>• Zulassungsprüfung</li></ul>
<b>03.08.2016</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis concernant les décisions d'admission</li><li>• Schriftliche Mitteilung der Zulassungsbescheide</li></ul>

## Exemples du test

## Testbeispiele

Vous avez la possibilité de consulter plusieurs exemples issus des épreuves d'admission des dernières années en consultant la page web suivante:

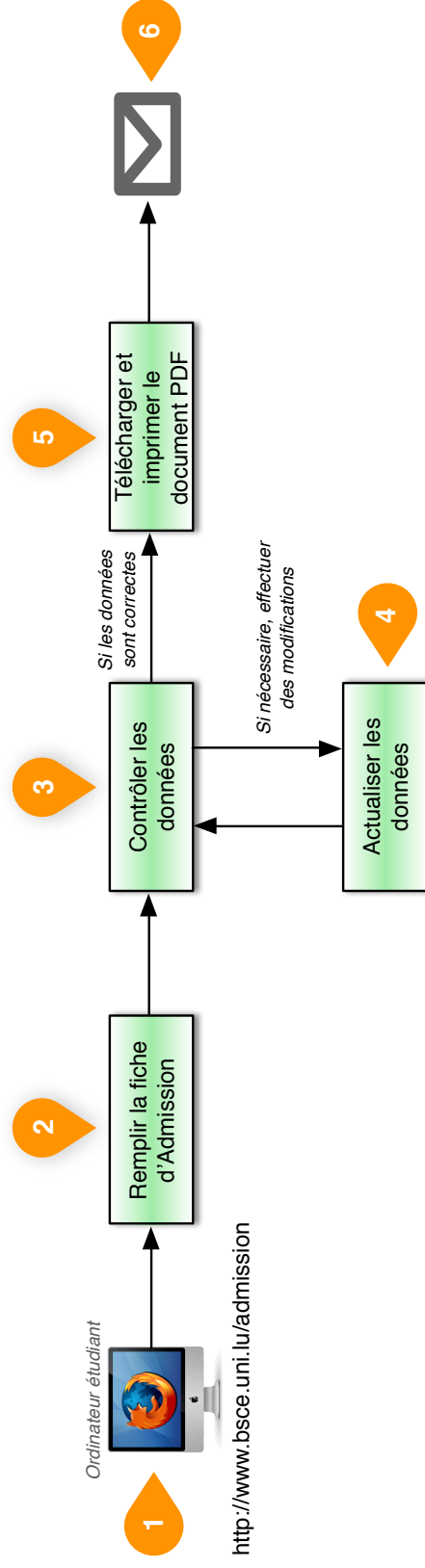
Sie haben die Möglichkeit sich mehrere Beispiele aus den Zulassungsexamen der letzten Jahre anzusehen indem sie folgende Webseite besuchen:

<http://bsce.assessment.lu>

# Fiche d'admission 2016

Bachelor en Sciences de l'Education

**Le formulaire d'inscription à l'admission sera disponible à partir du 22.02.2016 !**



- 1** Ouvrez votre navigateur Internet et allez à <http://www.bsce.uni.lu/admission>
- 2** Entrez toutes les informations requises.
- 3** Contrôlez vos données. Si tout est correct, le système va vous diriger automatiquement vers l'étape 5. Si vous devez modifier les informations enregistrées, le système va vous diriger vers l'étape 4.
- 4** Si vous avez fait des modifications, contrôlez encore une fois vos données dans l'étape 3.
- 5** Si toutes vos données sont correctes, vous allez pouvoir télécharger la fiche d'admission remplie en format PDF.
- 6** Après avoir téléchargé ce document, imprimez-le. Signez le document et envoyez-le, ensemble avec tous les documents supplémentaires requis (indiqués à la page 2 du document pdf), à l'adresse suivante :

Université du Luxembourg, Campus Belval, Maison du Savoir  
Admission BScE  
2, Avenue de l'Université, L-4365 Esch-Belval

La date de clôture des inscriptions est le **13.05.2016: 12H00**. Passé ce délai, il ne sera plus possible de s'inscrire.  
Si vous avez des questions supplémentaires, merci d'envoyer un email en précisant votre matricule à : [admission.bsce@uni.lu](mailto:admission.bsce@uni.lu)